Ext 7592
Laurent MARECHAL
Agent des Impôts
Le 30/07/2009 Bordereau n 2009/654 Case n°27
Enregistrement 500 € Pénalités
Total liquidé cinq cents euros
Montant reçu cinq cents euros
L'Agent

PagesJaunes
Société anonyme au capital de 4 005 038 115 euros
Siège social : 7, avenue de la Cristallerie, 92317 Sèvres
444 212 955 RCS Nanterre

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 21 JUILLET 2009

L'an deux mille neuf, et le mardi 21 juillet à 17 heures, les actionnaires de la société PagesJaunes se sont réunis en Assemblée Générale mixte, ordinaire et extraordinaire, au siège social, 7 avenue de la Cristallerie, à Sèvres, sur première convocation.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire. Cette feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus de la moitié des actions ayant le droit de vote. En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Jean-Pierre Remy préside la séance. Il rappelle que les actionnaires ont été réunis à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant

A titre ordinaire :

Ratification de la cooptation de Jean-Pierre Remy

A titre extraordinaire :

- Rapport du Conseil d'Administration,
 Approbation du projet de fusion par voie d'absorption de la société PagesJaunes Petites Annonces par la société PagesJaunes,
 Autorisation à donner au Président Directeur Général d'établir et de signer la déclaration de régularité et de conformité prévue à l'article L. 236-6 du Code de commerce,
 Modification de l'objet social de PagesJaunes et modification corrélative de l'article 3 des statuts de la société,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président déclare ouverte la présente assemblée générale et constitue le bureau. Sont appelés, en qualité de scrutateurs, Madame Ghislaine Mattlinger et Monsieur Dominique Paoli. Il propose à l'assemblée, qui l'accepte, de désigner en qualité de secrétaire de séance Alexandre de Tourtier.
Madame Alexia Malgoire et Monsieur Jeremy Thurbin représentent le collège des commissaires aux comptes.

Monsieur Saïdi Ichir représente le Comité d'entreprise.

Le Président rappelle qu'il tient à la disposition de l'assemblée les documents usuels. Puis, il dépose sur le bureau et met notamment à la disposition des actionnaires

la feuille de présence de l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation des actionnaires et des Commissaires aux Comptes,
- les rapports des Commissaires aux comptes,
- le rapport du Conseil d'Administration et le texte des résolutions proposées à l'assemblée,

un exemplaire des statuts de la société.

Puis le Président, constatant que plus personne ne souhaite poser de nouvelle question propose à l'Assemblée de passer au vote des résolutions.

A TITRE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION
(Ratification de la cooptation de Monsieur Jean-Pierre Remy en qualité d'administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, ratifie la nomination de Monsieur Jean-Pierre Remy en qualité d'administrateur, faite à titre provisoire le 16 juin 2009 par le Conseil d'administration, par application de l'article L. 225-24 du Code de commerce, en remplacement de Monsieur Michel Datchary, administrateur démissionnaire.

En conséquence, Monsieur Jean-Pierre Remy exercera lesdites fonctions pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Michel Datchary, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A TITRE EXTRAORDINAIRE

DEUXIEME RESOLUTION
(Approbation du projet de fusion par voie d'absorption de la société PagesJaunes Petites Annonces par PagesJaunes)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, du projet de fusion par voie d'absorption de la société PagesJaunes Petites Annonces par la Société établi par acte sous seing privé en date du 17 juin 2009

approuve purement et simplement ce projet et l'apport effectué par PagesJaunes Petites Annonces à titre de fusion de l'intégralité de son patrimoine, d'une valeur nette de – 9 711 982 euros,

prend acte de ce que la fusion dégage un mali de 17 211 982 euros et qu'il sera comptabilisé, conformément aux principes comptables en vigueur, en fonds de commerce dans les comptes de la Société,

- et constate qu'il n'y a lieu ni à échange d'actions de PagesJaunes Petites Annonces ni à augmentation de capital de la Société, conformément à l'article L 236-3 II du Code de Commerce, la Société détenant l'intégralité du capital de PagesJaunes Petites Annonces depuis le 16 juin 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION
(Constatation de la réalisation définitive de la fusion et de la dissolution de la société PagesJaunes Petites Annonces)

L'Assemblée Générale, en conséquence de l'approbation de la résolution qui précède et de l'apport-fusion de la société PagesJaunes Petites Annonces qui en résulte, constate

qu'à l'issue de la présente Assemblée, la fusion-absorption de la société PagesJaunes Petites Annonces deviendra définitive,

- et qu'en conséquence, sera définitive à l'issue de cette Assemblée la dissolution de la société PagesJaunes Petites Annonces sans qu'il soit besoin de procéder à sa liquidation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION
(Autorisation à donner au Président Directeur Général d'établir et de signer la déclaration de régularité et de conformité prévue à l'article L. 236-6 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, donne tous pouvoirs à Monsieur Jean-Pierre Remy en sa qualité de Président Directeur Général (avec faculté de délégation) à l'effet d'établir et signer la déclaration de régularité et de conformité prévue à l'article L. 236-6 du Code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION
(Modification de l'objet social de PagesJaunes SA et modification corrélative de l'article 3 des statuts de la Société)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier l'objet social de la Société en ajoutant la mention «La Société a pour objet, en France et à l'étranger (. .) *la fourniture de services d'annonces par tous procédés et moyens actuels et futurs* (. .) ».

En conséquence, l'Assemblée Générale décide que l'article 3 des statuts de la Société est modifié comme suit

« **Article 3** - **OBJET**

La Société a pour objet, en France et à l'étranger

- L'édition, pour son compte ou pour le compte de tiers, de tous annuaires publiés par tous procédés et moyens actuels et futurs, la fourniture de services de renseignements par tous procédés et moyens actuels et futurs, *la fourniture de services d'annonces par tous procédés et moyens actuels et futurs* ainsi que l'exploitation de la publicité sous toutes ses formes, par tous modes et à toutes fins ;
- Le conseil, l'étude, la conception, la fabrication, la mise à jour et la maintenance de tous services ayant trait à tout système de circulation d'information sur un réseau,

ouvert ou non, d'interconnexion informatique ou téléphonique, filaire, satellitaire, par câble ou autrement, ainsi que toute autre activité se rapportant à de tels services, et plus particulièrement de sites Internet ou Intranet ;

- La collecte, l'acquisition, l'enrichissement, la gestion, le traitement, la commercialisation ou l'hébergement de données ou de fichiers de toute nature ;
- Toutes activités liées directement ou indirectement à de telles prestations ou qui en constituent le préalable ou l'accessoire, la condition ou le prolongement, ou qui sont susceptibles de les encourager ou développer ;
- Toutes opérations de courtage, de transaction, de négociation, et généralement toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou annexes ;
- La prise par tout moyen sans exception ni réserve, la détention par tout moyen et en une quelconque qualité, la gestion, le cas échéant le transfert par tout moyen sans exception ni réserve en tout ou en partie de toutes participations majoritaires ou minoritaires pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tout objet similaire ou annexe. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION
(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte, à l'effet d'effectuer toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Suite à une question de Saidi Ichir sur la date d'effet de cette fusion, Ghislaine Mattlinger confirme que, si la date d'effet comptable et fiscale est rétroactive au 1er janvier 2009, cette fusion a un effet au jour de la présente assemblée vis-à-vis des salariés de PJPA.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président remercie les actionnaires pour leur présence et lève la séance à 17 heures 15.

De tout ce que dessus, il a été dressé procès-verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

LE PRESIDENT	LES SCRUTATEURS	LE SECRETAIRE
Jean-Pierre Remy	Ghislaine Mattlinger Dominique Paoli	Alexandre de Tourtier